



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD.

Absents excusés : Mme Christine GOSSELIN pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Jessica BULLIER pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE, Mme Armelle AGNERAY pouvoir à Mehdi BELKACEM, M. Christophe CAPRONI pouvoir à M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, M. Stéphane PERUCH pouvoir à Mme Lydie DUCHON.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

Réf : 2025/09/7 - OBJET : Reprise d'une partie de l'excédent d'investissement

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1612-11, L.2121-29 et L 2312-1 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2311-6 et D.2311-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Vu l'arrêté interministériel du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2025/04/07 du Conseil Municipal du 2 avril 2025 approuvant le budget primitif 2024 de la commune,

Vu la délibération n° 2025/05/09 du Conseil Municipal du 21 mai 2025 approuvant la décision modificative n°1,

Considérant l'indemnité d'un montant de 2 600 000€ de résiliation de la convention avec le Centre Hospitalier de Plaisir dans le cadre de la cession de l'îlot SAMPAX, et considérant que cette

Accusé de réception en préfecture
073-2024-09-06-2025-09-07-0010
Date de réception préfecture : 30/09/2025

indemnité doit s'enregistrer comptablement comme une charge exceptionnelle au compte 65888 en section de fonctionnement,

Considérant que l'excédent de la section d'investissement en clôture 2024 d'un montant de 12 526 772,42€, reporté sur l'exercice 2025, résulte de dotations complémentaires en réserves prévues par le 2° de l'article R. 2311-12 du CGCT et constatées notamment au compte administratif des exercices 2023 (pour 5 189 955,88€) et 2024 (pour 5 157 999,50€), et qu'à ce titre il peut faire l'objet d'une reprise en section de fonctionnement afin de contribuer à son équilibre,

Considérant que l'excédent d'investissement prévisionnel 2025 suite au vote du BP et de la Décision Modificative n°1 s'élevant à 7 947 546.06 €, la reprise d'excédent d'investissement pour 2 600 000€ n'obère pas l'équilibre de la section d'investissement,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article unique : Décide avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) de reprendre une partie de l'excédent d'investissement de clôture 2024, intégré dans le budget 2025, d'un montant de 12 526 772,42€, reporté sur l'exercice 2025. Cette reprise est d'un montant de 2 600 000,00€.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 30 SEP. 2025
et par publication en ligne le : 30 SEP. 2025

Saint-Cyr-l'École,
le : 30 SEP. 2025

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE



Le 30 septembre 2025
Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20250924-2025-09-7-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2025